



## Besoin de conseil pour une personne qui souffre d'alzheimer

Par **Pascal75000**, le 11/01/2020 à 00:07

Bonsoir,

Je ne sais pas trop comment aborder ma question et je vais essayer d'être le plus clair possible. Par avance merci de votre aide.

Ma maman souffre de la maladie de d'Alzheimer et elle est âgée de 82 ans. Elle vit encore avec mon papa dans leur maison. La situation de ma maman se dégrade et mon papa est à bout, je le sens de plus en plus perdu, sans défense face à cette maladie. Il n'a pas voulu placer maman mais avec l'avancement de son état il en parle mais n'ose le faire.

En effet, ma maman n'a jamais travaillé et seul mon père perçoit une retraite pour les deux. Il a peur qu'en plaçant ma maman, il soit dans l'obligation de vendre sa petite maison et de se retrouver dans une situation difficile.

Mes questions sont les suivantes :

1 - si mon papa doit, par obligation, placer maman dans un EPAD spécialisé, comment va se passer le paiement de cet EPAD ? Les revenus de mon papa sont d'environ 2.500 € de retraite pour les deux (il ne paye pas d'impôt sur les revenus). Va-t'il avoir de quoi encore vivre dignement sans vendre la maison ? A-t'il le droit à des aides ?

Je ne sais pas comment l'aider et où lui dire de s'adresser pour l'aider.

Je vous remercie d'avance de vos conseils.

Par **Tisuisse**, le 11/01/2020 à 05:44

Bonjour,

Avant le placement en EPAD, il y a l'hospitalisation normale, prise en charge par la Sécu et la complémentaire maladie.

Voir une Assistante Sociale du Département qui vous conseillera utilement sur les aides à la fois financières et matérielles auxquelles votre père pourrait avoir droit.

Par **Pascal75000**, le 11/01/2020 à 09:13

Il n'y aucun organisme qu'il puisse contacter ? car pour le moment il refuse de la placer .J'ai peur que ce soit lui qui soit un jour tres affaibli , car garder une personne avec cette maladie c'est tres dure.

J'aimerais savoir si il va devoir vendre sa mainson pour payer l'EPAD ou si des aides lui seront accordé pour justement éviter cela.

Aplus de 80 ans je pense que de devoir tout perdre pour payer un epad c'est tres compliqué

Merci aux personnes qui peuvent m'aide

Par **jos38**, le 11/01/2020 à 09:31

bonjour. ma mère atteinte de cette maladie a été dans une structure spécialisée. nous avons cherché pendant 6 mois avant de trouver une place dans notre budget .tout dépend des ehpad et des départements.. le prix moyen est de 2000€ par mois après déduction des aides éventuelles : aide au logement (environ 200€ mensuels) et apa (même somme). il y a également l'aspa qui sera déductible de la succession, c'est-à-dire que quand vous hériterez de la maison familiale, vous devrez peut-être la vendre pour rembourser l'aspa mais votre père pourra l'habiter jusqu'à son décès. suivez les conseils de Tissuisse : l'assistante sociale de votre mairie vous aidera dans vos démarches. je comprends que vendre sa maison est un crève-coeur mais c'est quelquefois le seul moyen pour financer un ehpad. il peut aussi la louer tout ou partie (chambre à un étudiant). il faut savoir qu'une personne atteinte de cette maladie peut être dangereuse pour elle-même et pour les autres. nous avons surpris ma mère en train de se servir un verre de lessive liquide, elle croyait que c'était du sirop...

Par **amajuris**, le 11/01/2020 à 09:43

bonjour,

j'ajoute que les enfants dans le cadre de leurs devoirs de secours peuvent être appelés à participer au paiement de l'EHPAD.

salutations

Par **Pascal75000**, le 11/01/2020 à 11:09

Merci de vos reponses

Ce que je ne comprend pas c'est que ma maman n'a aucune retraite , elle n'a pas le droit a des aide car la retraite de mon pere divisé par deux reviens a un smic chacun .

avec cette retraite c'est certain qu'il ne peut faire fasse au paiement d'un iPad , meme en vendant la maison il faudra bien qu'il ce loge et au tarif des loyers c'est pareil que d'etre dans sa maison .

Il n'y a pas d'aide pour une personne sans revenue ?

Par **jos38**, le 11/01/2020 à 13:12

si votre mère est mariée à votre père, elle n'est pas sans revenus. qui vous a dit qu'elle n'avait pas droit aux aides? avez-vous rencontré l'assistante sociale de votre mairie? il n'y a pas 36 solutions : soit vous prenez en charge l'ehpad en tant qu'enfant, soit votre père loue ou vend sa maison. ça lui fera un revenu pour payer une location. j'insiste sur les dangers à garder un malade d'alzheimer chez soi. votre père va s'épuiser et pendant qu'il dormira, votre mère pourra faire n'importe quoi : sortir et se perdre, se faire renverser par une voiture, etc..je suis alarmiste mais les voisins de ma mère l'ont trouvée à 6h du matin, dehors en chemise de nuit en plein hiver..

Par **Pascal75000**, le 11/01/2020 à 13:34

Vous avez raison d'etre alarmiste , je n'ai pas rencontrer l'assistante socioiale car je vie très loin de chez Eux .

Mon père gere seul cette situation.Pour le moment il ne parle pas de la placer , mais il ce renseigne et comme cela me met en soucis , je viens vers vous obtenir de m'aide .

Je pense qu'elle aura des aides , d'autres y on le droit .

Vendre la maison n'est pas une solution , car il faut bien ce loger et vivre .

Par **jos38**, le 11/01/2020 à 13:54

il faut que votre père commence les démarches tout de suite car il y a parfois 2 ans d'attente pour intégrer une structure fermée. elles reçoivent peu de malades et il faut attendre que l'un d'eux décède pour qu'une place se libère. votre mère va être sur liste d'attente . 2500€ pour un couple, c'est trop pour bénéficier de l'aspa à moins que les conditions d'attribution aient changé récemment. il vous faudra sans doute participer au paiement

Par **Pascal75000**, le 11/01/2020 à 14:30

Voila ce que je trouve

En 2019, ce plafond est fixé à 10.418,40 euros par an pour une personnes seule (868 euros par mois) et à 16.174,59 euros par an (1.347 euros par mois) pour un couple.

Par **jos38**, le 11/01/2020 à 17:28

si votre père touche 2500€ de retraite mensuelle en étant marié à votre mère, il dépasse le plafond pour l'aspa. pour les autres aides, il faut qu'il contacte l'assistante sociale de sa mairie le plus vite possible pour déposer un dossier d'admission en ehpad. la maladie d'alzheimer peut s'aggraver très rapidement et il risque de beaucoup souffrir dans les mois à venir, le temps qu'une place se libère

Par **Pascal75000**, le 11/01/2020 à 17:50

Le stade de la maladie est déjà tres atteint hélas .

Oui en effet , il faut qu'il ce renseigne rapidement

mais pas facile de lui faire comprendre .

J'espere qu'il aura des aides qui lui permette de garder la maison

Par **jos38**, le **11/01/2020** à **18:21**

l'apa, aide pour l'autonomie, est calculée d'après une grille GIR qui va de 1 à 4 suivant l'état de la personne : si elle se lève seule, se lave seule et s'habille seule. votre père peut déjà faire faire un bilan par un neurologue si ce n'est déjà fait, ça fera gagner du temps pour le dossier. bon courage

Par **Pascal75000**, le **11/01/2020** à **21:15**

Je me demande comment font les gens seul n'ayant jamais trop travaillé

Il y en a beaucoup hélas !

Par **Pascal75000**, le **12/01/2020** à **08:54**

Ma maman a quand même travaillé quelques années, mais ne perçoit presque rien en retraite.

J'ai demandé à mon Papa qui vit dans le Sud de prendre rdv avec une assistante sociale

Merci beaucoup pour vos renseignements

Bonne année à vous toutes et tous

et merci de faire vivre ce forum